

# LE PLAGIAT



## **AU CANADA, LE PLAGIAT SIGNIFIE :**

- S'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien ;
- S'accaparer des extraits de textes, des images ou des données provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ;
- Résumer l'idée générale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source ;
- Soumettre un travail qui a déjà été soumis, en entier ou en partie, dans un autre cours.

## **QUELS SONT LES EXEMPLES LES PLUS COURANTS DE PLAGIAT ?**

- Présenter le travail de quelqu'un d'autre comme étant le nôtre ;
- Copier un texte rédigé par quelqu'un d'autre ou un article provenant d'un journal ou d'un site Web ;
- Copier des phrases ou des paragraphes sans mentionner correctement leur source ;
- Citer des passages d'un document sans utiliser des guillemets (même si le passage cité est fidèle au texte initial) ;
- Utiliser un argument particulier ou une démonstration particulière sans en indiquer la source ;
- Mentionner des données particulières sans en indiquer la source (sauf dans les cas où les données sont largement répandues) ;
- Utiliser une reproduction artistique, des graphiques, des illustrations, des cartes géographiques, des statistiques, des photographies, etc. sans en indiquer l'origine ou la source ;
- Traduire un travail d'une langue vers une autre sans mentionner toutes les sources ;
- Paraphraser, c'est-à-dire :
  - redire en d'autres mots ou résumer l'information provenant d'une source particulière sans l'indiquer ;
  - réécrire une section sans la rendre suffisamment différente au texte initial.

## **COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT ?**

Toujours mentionner la provenance d'un texte ou d'une information chaque fois que :

- vous faites référence à l'idée, l'opinion ou la théorie d'une autre personne ;
- vous utilisez des données, des graphiques, des illustrations, etc. que vous n'avez pas créés vous-même ;

- vous citez textuellement les paroles de quelqu'un ou des extraits d'un document écrit ;
- vous exprimez, dans d'autres mots, des idées, des opinions, des théories ou des textes qui ne vous appartiennent pas.

Il faut aussi bien distinguer ses propres idées de celles des auteurs dont on s'inspire et identifier par des guillemets les citations tirées de la documentation (« ... »).

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE PLAGIAT ET TRICHERIE ?

Le code de conduite de l'Université de l'Alberta explique bien la différence entre le plagiat et la tricherie, deux infractions punissables dans la grande majorité des établissements d'enseignement postsecondaires du Canada :

#### Plagiat [§ 30.3.2 (1)]

Soumettre les mots, les idées, les images ou d'autres données d'une autre personne comme s'il s'agissait des siens.

#### Tricherie [§ 30.3.2 (2)]

Il existe cinq catégories de tricherie :

- a) la possession de matériel non autorisé ;
- b) la présentation d'une personne comme quelqu'un d'autre ;
- c) l'appui considérable d'un autre sur le plan éditorial ou rédactionnel ;
- d) la soumission de matériel déjà évalué en vue de recevoir des crédits ;
- e) des allégations fallacieuses et des assertions fausses impliquant des données ou des références. »

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU PLAGIAT ?

Les conséquences sont multiples et varient selon le milieu.

#### Sanctions académiques

- Échec pour le travail, l'activité ou le cours
- Mise en probation
- Suspension
- Mention permanente dans le dossier de l'étudiant
- Expulsion avec mention permanente dans le relevé de notes

#### Sanctions éthiques

- Perte de crédibilité ou de la confiance du public
- Réputation entachée
- Suspension ou résiliation du contrat de travail

#### Sanctions juridiques

- Poursuites criminelles pour contrefaçon et concurrence déloyale
- Le plagiat peut également entraîner des sanctions pécuniaires

# POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

**Droit d'auteur et plagiat – document**

[bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur](http://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur)

**Éviter le plagiat : des solutions pour tous !**

[infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat](http://infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat)

**Le plagiat, la responsabilité académique et vous !**

[library.ualberta.ca/tutorials/francais/foundational/citing](http://library.ualberta.ca/tutorials/francais/foundational/citing)

**Loi sur le droit d'auteur**

[laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/index.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/index.html)

**Ressources en français sur le droit de la propriété intellectuelle (site Web de l'AJEFA)**

[ajeфа.ca/grand-public/ressources/129-droit-de-la-propriete-intellectuelle](http://ajeфа.ca/grand-public/ressources/129-droit-de-la-propriete-intellectuelle)